

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CONCERNANT LES MATÉRIAUX ET OBJETS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC DES DENRÉES ALIMENTAIRES¹

FABRICANT	
Nom	
Rue/Numéro/Boîte	
Code postal/Localité	
Pays	
IMPORTATEUR OU REPRÉSENTANT AGRÉÉ (établi dans l'Union Européenne)	
Nom	Colruyt Group
Rue/Numéro/Boîte	Edingensesteenweg 196
Code postal/Localité	1500 Halle

déclare par la présente que le produit décrit ci-dessous:

ARTICLE	
Désignation	CULINO Moulin à épices
Numéro de référence fournisseur	E03080
Numéro de référence Colimpo	130921
Composition du matériau	Polypropylène et PMMA, Sans BPA

est conforme aux législations européenne et, si d'application, belge et/ou française suivantes:

DECLARATION DE CONFORMITE RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS DESTINES A ENTRER EN CONTACT AVEC DES DENREES ALIMENTAIRES (REGLEMENT 1935/2004/CE & 2023/2006/CE)	
Veuillez mentionner les législations applicables:	Règlement (CE) No 1935/2004 et ses modifications Règlement (UE) No 10/2011 et ses modifications Règlement (CE) No 2023/2006 Règlement (CE) No 1907/2006 et ses modifications Règlement (UE) 2024/3190

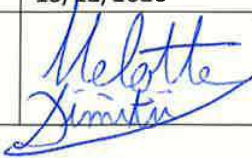
SPÉCIFICATION POUR USAGE INTENTIONNEL OU RESTRICTIONS	
Type de denrée alimentaire destinée à entrer en contact avec le matériau/l'objet ² : produits secs, humides, acides ou gras (par ex. viande, fruits, légumes...).	Le matériau d'emballage fourni est adapté pour entrer en contact avec les denrées alimentaires suivantes : gros sel, grains de poivre entiers, herbes et épices ⇒ denrées alimentaires sèches.

¹ Base légale: Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE – article 16.

² Basé généralement sur les résultats des tests de migration réalisés.

Durée et température du traitement et du stockage lorsque le matériau/l'objet est en contact avec les denrées alimentaires.	- Vide – non utilisé : Stocker à température ambiante pendant une durée illimitée, dans un environnement propre, exempt de nuisibles, hors du sol et à l'abri de la lumière directe du soleil. - Lorsqu'il est placé sur une bouteille : La durée de conservation des moulins est identique à celle du produit contenu dans la bouteille. - Après utilisation : Éliminer les moulins de manière conventionnelle ou conformément à la législation locale en vigueur dans le pays d'utilisation et/ou d'élimination.			
Traitement du matériau ou de l'objet (par ex. vernis) le cas échéant.	Aucun			
Rapport entre les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et le volume utilisé pour déterminer la conformité des matériaux/objets en plastique en contact avec les denrées alimentaires.	1dm ² / 100ml			
Informations sur les matériaux utilisés, auxquels s'appliquent les limitations de migration et/ou informations appropriées sur les matériaux auxquels s'applique une limitation en termes de denrées alimentaires. ³	Substance	Numéros CAS	Restrictions légales	Résultats des tests
	PMMA	9011-14-7	6mg/kg	PASS
	PP	9003-07-0	60mg/kg	PASS
	Aluminium	7429-90-5	1mg/kg	PASS
Liste des bisphénols ou dérivés des bisphénols utilisés dans la fabrication du matériau ou de l'objet entrant en contact avec des denrées alimentaires	Le produit est sans BPA.			
Nous confirmons également que le matériau ou l'objet est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2024/3190 relatif à l'utilisation du bisphénol A (BPA) ainsi que d'autres bisphénols et dérivés de bisphénols présentant une classification harmonisée en lien avec des propriétés dangereuses spécifiques dans certains matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.	Le produit est sans BPA.			
Si une barrière fonctionnelle en plastique est utilisée dans le produit mentionné ci-dessus, nous confirmons sa conformité aux prescriptions de l'Article 13 (2), (3), (4) et (14) de la Directive (UE) 10/2011.	Le produit est conforme au Règlement (UE) n° 10/2011.			

³ Informations appropriées sur toutes les substances soumises à des restrictions, tant au niveau de l'Union Européenne qu'au niveau national, de sorte que tous les autres utilisateurs puissent être en conformité avec ces restrictions. En l'absence de législation belge ou européenne, toutes les informations relatives aux valeurs recommandées, restrictions ou normes internationales doivent être produites (Conseil de l'Europe, WHO, Codex Alimentarius, etc.).

Nom & Fonction ⁴	Dimitri Melotte – Quality Controller
Lieu	Halle
Date	15/12/2025
Signature	

⁴ Nom et fonction du signataire investi de l'autorité d'engager le fabricant ou son représentant agréé.